



Inscription Quinzaine et Marche des Fiertés - Toulon 2026

La Marche des Fiertés de Toulon édition #7 se déroulera le **SAMEDI 13 JUIN 2026**.

C'est un événement militant, festif et revendicatif, visant à **promouvoir l'égalité des droits, la visibilité et la dignité des personnes LGBTQIA+**. La quinzaine des fiertés est une période de 15 jours précédant la marche, organisée par le Collectif Fiertés Toulon avec ses partenaires, qui vise à augmenter la visibilité de la communauté et de la marche. Les structures et associations n'adhèrent plus, mais **elles s'inscrivent pour participer ensemble et unies à l'ensemble de ces évènements.**

Cette inscription permet d'assurer une organisation sécurisée, cohérente et respectueuse des valeurs portées par la Marche. Elle permet également de :

- Assister aux Assemblées Générales (Deux représentants maximum, sans droit de vote)
- Participer aux réunions d'organisation de la Marche (Deux représentants maximum) et proposer des évènements, des animations et des actions lors de la quinzaine et de la Marche des Fiertés
- Disposer d'un stand au village des Fiertés
- Faire partie du carré de tête lors de la Marche des Fiertés
- Bénéficier de la diffusion de ses évènements et actions dans les réseaux sociaux et le web du CFT pendant la Marche des Fiertés et durant toute l'année

Merci de bien vouloir remplir l'intégralité des champs de ce formulaire **au plus tard le 30 Avril 2026** et de nous l'envoyer à l'adresse **secretariat@collectif-fiertes-toulon.fr**

1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Type de structure (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Association
 Collectif
 Syndicat
 Organisation politique
 Commerce / entreprise
 Autre :

Adresse postale complète :

Code postal – Ville :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro RNA (associations uniquement) :

Numéro SIRET (le cas échéant) :

2. PARTICIPATION À LA MARCHE DES FIERTÉS

Nous souhaitons participer à la Marche des Fiertés de Toulon :

- Oui
- Non, mais je souhaite inscrire ma structure pour soutenir la marche

Les associations inscrites pour la marche des fiertés participeront au carré de tête (exclusivement réservée aux associations LGBTQIA+). Le CFT imposera un ordre de marche à respecter pour tout organisme participant. Elles s'engagent à solliciter la participation de leurs bénévoles à la logistique de l'événement (montage, encadrement, démontage), afin de contribuer au bon déroulement de la manifestation.

3. VILLAGE ASSOCIATIF

Nous souhaitons participer au village associatif (Plusieurs choix possibles) :

- Non
- Stand (*Dans la limite des places disponibles*)
- Présentation de votre structure sur le podium (*texte court lu par vos soins*)
- Proposer une ou plusieurs animations

Matériel fourni : 1 grande table, 2 chaises, 1 barnum, (*liste non exhaustive, sous réserve de modifications*)

4. DIFFUSION DES ÉVÈNEMENTS ET ACTIONS

- Nous souhaitons que le CFT partage les annonces de notre structure sur les réseaux sociaux lui appartenant (facebook, instagram, WhatsApp, émission de radio...) tout au long de l'année.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le Collectif Fiertés Toulon sollicite une contribution financière afin de couvrir une partie des frais très importants liés à l'organisation (sécurité, assurances, matériel, logistique). Les structures le souhaitant peuvent participer aussi en faisant un don supplémentaire.

- **Montant de la contribution pour une structure unique : 30 €**
- **Montant de la contribution pour plusieurs structures regroupées (Collectifs, association de commerçants etc...):** à déterminer par le CFT

Les contributions sont à payer en suivant ce lien : <https://fiertes-toulon.fr/adherer-et-sinscrire>

6. ENGAGEMENT MORAL

En signant cette fiche, la structure s'engage à :

- Respecter les valeurs d'éthique, d'égalité, de lutte contre toutes les discriminations et de respect des personnes LGBTQIA+
- Respecter les consignes d'organisation et de sécurité transmises par le Collectif Fiertés Toulon
- Ne pas organiser d'évènements en dehors de ceux coordonnés avec le programme du Collectif Fiertés Toulon pendant la période de la quinzaine et de la marche des fiertés
- Ne pas tenir de propos, utiliser des visuels ou avoir des comportements contraires à la Marche et/ou au Collectif Fiertés Toulon tout au long de l'année

7. RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Dans le but d'assurer la sécurité et la responsabilité du village et de la Marche des Fiertés, l'organisme s'engage:

- à respecter l'espace public et contribuer à un événement sûr et inclusif
- à ne pas distribuer d'objets pouvant servir de projectiles et/ou entraîner des mouvements de foule
- à ne distribuer ou vendre aucune nourriture, boisson (alcoolisée ou autre) sur le village et lors de la marche
- à s'assurer que tous les membres de son groupe ne soit pas en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances psychotropes manifeste sur la voie publique
- à ne pas dégrader l'espace public partagé, notamment pour ce qui est de la propreté des rues et trottoirs
- à essayer de limiter la diffusion de documents papier
- à ne pas lancer de confettis, de ballons ou tout élément non biodégradable
- à s'occuper de gérer les déchets produits par son organisme

8. VALIDATION

Le Collectif Fiertés Toulon se réserve le droit de refuser la participation d'une structure sans avoir l'obligation de justifier sa décision.

Personne référente auprès du CFT (obligatoire)

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Cette personne sera l'interlocuteur·rice du Collectif Fiertés Toulon. Elle sera incluse dans le groupe Whatsapp servant à communiquer avec les partenaires.

Je soussigné·e, **représentant·e légal·e de la structure mentionnée ci-dessus**, certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des engagements et règles de participation auxquels j'atteste adhérer pleinement, ainsi que l'exactitude des informations fournies.

Nom et prénom :

Fait à : Le :

Signature :

